



Direction Générale
Direction des Affaires Techniques
Département Investissements Travaux

Hôpital RENEE SABRAN

Opération n°25 0117

PAVILLON DU RHONE REFECTION DES FACADES

PROGRAMME

MARS 2026

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DE L'OPERATION	4
2. PRESENTAION DE L'OPERATION	4
3. CONTENU DE LA MISSION DE MOE.....	5
3.1. Avant-projet.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2. Projet + Dossier de Consultation des Entreprises	Erreur ! Signet non défini.
3.3. Assistance pour la passation du contrat de travaux	6
3.4. Suivi, coordination de l'exécution des travaux et vérification des études d'exécution	6
3.5. Réception des travaux-DOE-GPA	6
4. DONNEES, BESOINS ET EXIGENCES	7
4.1. Présentation générale du pavillon du Rhône	7
4.1.1. Localisation :	7
4.1.2. Façade nord.....	8
4.1.3. Façade sud	8
4.1.4. Pignon ouest	9
4.1.5. Pignon est	10
4.1.6. Les accès.....	10
4.1.7. Structure béton	10
4.1.8. Les fonds de façade	12
4.1.9. Structures bois	Erreur ! Signet non défini.
4.1.10. Etanchéité toiture-terrasse r+5 :	12
4.1.11. Menuiseries.....	13
4.1.12. Garde-corps périphériques.....	14
4.1.13. Evacuations pluviales	15
4.1.14. Equipements électriques en façades.....	16
4.1.15. Climatisation	16
4.1.16. Ventilation	18
4.1.17. Désenfumage.....	20
4.1.18. Chaufferie centrale	20
4.2. Coût et délais	21
4.3. Eléments généraux du programme.....	21
4.3.1. Évaluation de l'état des façades, des menuiseries, de l'étanchéité	Erreur ! Signet non défini.
4.3.2. Objectifs.....	21

4.3.3. Méthodes et techniques de remise en état	21
4.3.4. Sécurité des travailleurs et du public.....	21
4.3.5. Suivi et maintenance.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.6. Communication	22
4.4. Contraintes	22
4.4.1. Prescriptions réglementaires au regard des règles administratives .	22
4.4.2. Les contraintes d'urbanisme.....	22
4.4.3. Contraintes liées au déroulement du chantier en site occupé.....	22
5. ANNEXES	24

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau du patrimoine bâti des Hospices civils de Lyon (HCL) qui inclut l'hôpital Renée Sabran.

L'hôpital Renée Sabran se trouve sur le Boulevard Édouard Herriot à Giens, 83400 Hyères. Cet établissement, de type pavillonnaire est situé en bord de mer.

Au cours des dernières années, des dégradations des façades ont été observées, touchant l'ensemble des pavillons de l'hôpital. Ces détériorations sont principalement dues à l'environnement marin. Plusieurs pavillons du site ont déjà bénéficié de rénovations de leurs façades en 2023.

Dans cette continuité, la présente opération a pour objet la réfection des façades et des terrasses du pavillon du Rhône et les éléments techniques liés.

Ce pavillon a subi un ravalement des façades en 1999, des changements partiels de menuisiers en 2013 et 2017, une campagne de réparation des bétons a été faite en 2016. La qualité de ses interventions ne fut pas suffisante. Cela a conduit à une interdiction d'utilisation des terrasses périphériques.

Au cours des trois dernières années, des études ont été menées sur ce pavillon, révélant les travaux nécessaires à entreprendre, les façades du rdc ont été remises en état en 2023 et les deux avancées bois existantes au niveau R+1 font l'objet d'une étude spécifique en vue de leur déconstruction côté Ouest et leur confortement côté Est. En effet, cette extension côté Est contient les centrales de traitement d'air du bloc opératoire.

2. PRESENTATION DE L'OPERATION

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent confier à une équipe de maîtres d'œuvre ayant des compétences en architecture, en structure, en économie de la construction, en techniques CVC et électricité, et en gestion de chantier pour concevoir et réaliser la réfection des façades et des terrasses du pavillon du Rhône.

Le projet

- Remettre en état les façades :
 - Stopper les phénomènes de carbonatation des bétons et les épaufrures
 - Protéger les parois avec l'application d'un revêtement adaptés au support,
 - Reprendre, restaurer l'étanchéité des joints de dilatation,
 - Reprendre les fissures et tous défauts d'étanchéité,
 - Réparation des potelets
 - Remettre en état les chéneaux
- Remplacer les menuiseries extérieures + volet en mauvais état
- Remplacer les menuiseries extérieures de la cage d'escalier dont certains ont la fonction de désenfumage située dans la trémie façades nord
- Remplacer l'ensemble des garde-corps (terrasses et escaliers)
- Etudier et mettre en œuvre les dispositifs anti pigeons, pics et filets anti-oiseaux
- Remettre en état les éclairages d'ambiance et de sécurité des terrasses et des escaliers
- Revoir le système de collecte des eaux pluviales sur l'ensemble du bâtiment avec reprise des descentes en pieds de bâtiments avec dévoiement si nécessaire
- Poursuivre la mise peinture des façades des niveaux 2, 3, 4, 5, 6

- Reprendre l'étanchéité de la terrasse du niveau R+5 avec :
 - La remise en états des supports des divers équipements présents
 - La reprise des câblages avec passage en crosse adaptée à la réfection de l'étanchéité
 - La rehausse de seuil des deux portes d'accès à la terrasse avec changements des portes
 - Les rehausse des souches, des réseaux
 - Le déplacement ou levage de équipements techniques nécessaire

3. CONTENU DE LA MISSION DE MOE

La mission de maîtrise d'œuvre ne relève pas des missions de maitrise d'œuvre privé au titre des articles R2431-1 à R2331 -37 du code de la commande public, elle est décrite au CCTP joint.

D'autre part, les Hospices Civils ont diligenté un diagnostic général qui permettra d'établir un état des lieux des pathologies des bâtiments du site et donc du bâtiment Rhône objet de ce programme. Le contenu afférent au Rhône sera remis au candidat retenu.

Cette mission comprendra les éléments suivants :

3.1. Diagnostic

La phase a pour objet :

- Analyser le document cité ci-dessus
- Préciser éventuellement des investigations complémentaires pour avoir un état des lieux sans ambiguïté sur la nature et l'état de conservation (aciers, béton, étanchéité, écoulements...)

3.2. Avant-Projet et Métrés

- Présenter les dispositions architecturales et techniques envisagées ainsi qu'éventuellement les performances techniques à atteindre.
- Identifier les autorisations administratives préalables aux travaux
- Identifier les risques liés la réalisation des travaux en site occupé et situé à grande hauteur
- Assurer les métrés des actions à établir
- Indiquer les durées prévisionnelles de réalisation.
- Établir une estimation du coût prévisionnel par famille de travaux et par localisation
- D'établir les autorisations administratives nécessaires

3.3. Projet et dossier de consultation des entreprises

Cette phase a pour objectif, sur la base du périmètre des actions proposées dans l'avant-projet et arbitrées par le Maître d'Ouvrage :

- Obtenir les autorisations administratives nécessaires
- Ajuster les dispositions techniques définitives
- De définir les modalités de consultation des entrepreneurs précisant les travaux nécessaires, les matériaux à utiliser, les normes à respecter

- D'établir un calendrier prévisionnel des interventions, en tenant compte des contraintes d'utilisation des bâtiments ou installations concernés

3.4. Assistance pour la passation du contrat de travaux

Cette phase comprend l'analyse des candidatures et des offres, les phases de négociation et la mise au point des marches de travaux.

3.5. Suivi, coordination de l'exécution des travaux et vérification des études d'exécution

Cette phase comporte :

- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux conformément aux Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux,
- L'examen des plans d'exécution établis par les entrepreneurs,
- La vérification de leur conformité avec le dossier d'études, et si besoin la demande de corrections éventuelles à l'entrepreneur.
- La mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination et toutes les initiatives d'animation de l'intervention des participants à l'exécution de l'ouvrage, nécessaires à la réalisation complète de sa mission.

3.6. Réception des travaux-DOE-GPA

Cette phase comprend :

- L'organisation administrative des opérations préalables à la réception, les opérations de levées des réserves conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux.
- La constitution du dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- La gestion des éventuels défauts de conformité et des garanties pendant la période de garantie de parfait achèvement (GPA)

NB : Il est précisé qu'il n'y a pas de nécessité d'avoir une coordination SSI sur cette opération

4. DONNEES, BESOINS ET EXIGENCES

4.1. Présentation générale du pavillon du Rhône

4.1.1. Localisation :

Le Pavillon RHONE se situe dans la partie centrale haute de l'hôpital.



Le pavillon du RHONE en R+6 accueille principalement des fonctions d'hospitalisation et de chirurgie orthopédique, avec 3 blocs opératoires.

Il est classé en ERP de type U de 4^è catégorie au titre de la réglementation incendie.

Le bâtiment construit en 1935 – 1936, par l'architecte lyonnais Roland Giroud est réalisé en béton armé de 50 à 60 cm d'épaisseur avec de larges terrasses périphériques formant coursives s'étalent sur toutes les façades du pavillon, permettant une circulation périphérique du R+2 au R+4.

L'emprise au sol est de 72 ml par 19 ml et s'élève à 23.50 ml pour les 5 niveaux. Il est surélevé d'un édicule portant sa hauteur totale à 29 ml.

Au deuxième étage, deux extensions en structure bois ont été ajoutées des deux côtés du pavillon sur la coursive périphérique dans les années 70-80. Étant donné leur état de dégradation, ces deux avancées comme signalé préalablement font l'objet d'une étude spécifique.

Au R+5, deux immenses toitures-terrasses permettent d'accueillir de part et d'autre d'un édicule central une grande partie des équipements techniques nécessaires au fonctionnement du pavillon.

Il est précisé que la terrasse Ouest abrite des événements internes de communication.

4.1.2. **Façade nord**

Elle est très visible depuis l'entrée de l'hôpital et l'avenue Edouard Herriot. La façade est relativement plane au RDC et R+1, les coursives extérieures se développent sur les niveaux R+2 à R+4. Au R+5 on retrouve les deux grandes toiture-terrasse techniques, séparées par l'édicule qui se prolonge jusqu'au R+6. Une trémie centrale traverse les coursives pour laisser le passage aux conduits de fumée inox qui renforcent l'effet paquebot. Ces conduits cachent une grande partie des châssis bois vitrés qui permettaient d'éclairer la cage d'escalier située au centre du pavillon. Au nord les volumes techniques de plain-pied de la chaufferie et la cuve à fioul sont insérés dans le talus.



4.1.3. **Façade sud**

Elle est sensiblement identique à la façade NORD, à l'exception de la trémie et de l'édicule du R+5 en léger retrait de la façade. Au RDC l'entrée principale se fait sous le palier d'un escalier magistral à double volées, plus utilisé, qui ne mène qu'à une ancienne porte aujourd'hui murée. Un bougainvillier luxuriant égaye l'entrée du pavillon.



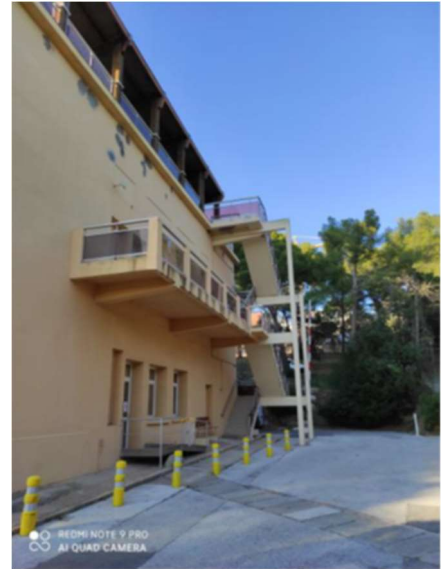
4.1.4. **Pignon Ouest**

Un escalier de secours permet l'évacuation des niveaux R+2 à R+5 par les coursives extérieures. Au RDC une extension a été créée à l'alignement du balcon du R+1 en refermant l'espace par un ensemble menuisé en aluminium. Au R+2 la terrasse OUEST est occupée par une extension en structure bois abritant des chambres.



4.1.5. Pignon Est

Un escalier de secours permet l'évacuation des niveaux R+2 à R+5 par les coursives extérieures. u R+2 la terrasse OUEST est occupée par une extension en structure bois abritant la centrale de traitement d'air.



4.1.6. Les accès

Le bâtiment est facilement accessible en véhicule sur ses 4 façades. On distingue :

- La façade SUD et les pignons OUEST et EST sont bordés par une voie passante et quelques stationnements permettant l'accès du public.
- La façade NORD partie OUEST est destinée à l'accès logistique chaufferie et évacuation des déchets et linge sale du pavillon.
- La façade NORD partie EST est destinée à l'accès logistique chaufferie, accès personnel et approvisionnement propre du pavillon.

4.1.7. Structure béton

Le corps du bâtiment massif présente un grand nombre d'épaufrures tout autour du bâtiment, essentiellement sur les parties saillantes ou recevant beaucoup d'eau :

- Nez de dalles des coursives
- Consoles et poutres soutenant les coursives
- Sous-face des coursives
- Sous-face des escaliers maçonnés
- Potelets maçonnés servant d'appui aux garde-corps
- Meneaux et traverses maçonnées servant d'appui aux colliers des conduits de fumée en façade Nord

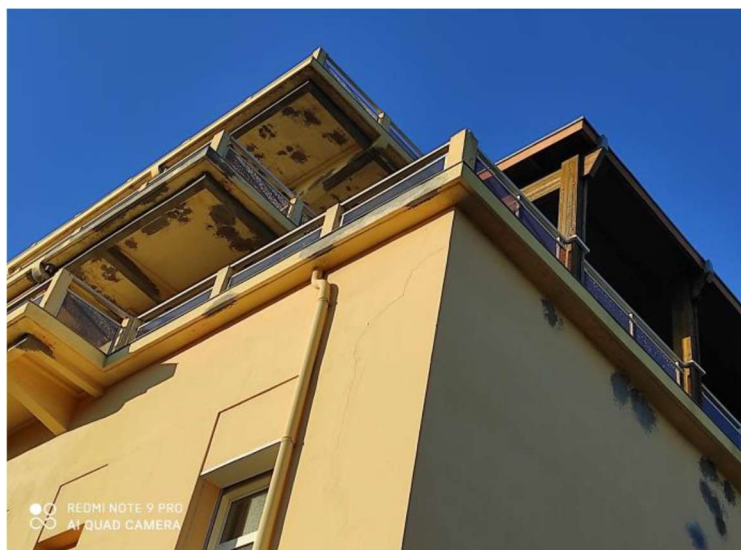
La campagne de réparation menée en 2016 n'a pas permis de résoudre durablement les problèmes d'épaufrures, puisque les mortiers ayant été réalisés s'ouvrent à nouveau.



Certains percements permettant le passage de réseaux ont été réalisés selon le besoin sans prendre de soin quant à la découpe et au re façonnage des maçonneries.



Une microfissure à l'angle SUD-EST du R+1 du bâtiment, a été traitée mais Réapparaît.



4.1.8. Les fonds de façade

Elles présentent différents types de pathologies superficielles caractéristiques du vieillissement et d'usage :

- Faïençage
- Ouvertures bouchées, peintes avec la couleur du fond de façade
- Épaufrures non traitées correctement et non peintes

En dehors des éléments vus précédemment, en particulier concernant les épaufrures, aucune pathologie importante des revêtements de façades du pavillon Rhône est constatée

4.1.9. Etanchéité toiture-terrasse R+5 :

La toiture-terrasse du R+5 est séparée en 2 parties reliées par une coursive :

- La partie EST accueille les équipements nécessaires à l'activité des blocs opératoires et des services : groupe aéroréfrigérant, groupe de production d'eau glacée, VMC, édicules...



- La partie OUEST accueille des édicules et deux groupes de VMC



La composition exacte du complexe d'étanchéité n'est pas connue, toutefois au vu des éléments observables, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante :

- Membrane d'étanchéité sur dalle avec bande soline et périphérie
- Chape de scellement
- Dalles type GRANITO 40x40cm
- Ligne médiane EST/OUEST de séparation des eaux, avec pente d'environ 2% évacuant les eaux vers les chéneaux NORD et SUD

L'épaisseur observable du complexe est comprise entre 4 et 5 cm selon les endroits, ce qui semblerait indiquer l'absence d'un complexe isolant.

L'absence de relevés d'étanchéité en périphérie, permet à l'eau de ruisseler directement en nez de complexe sur le linéaire des chéneaux et il manque des relevés d'étanchéité sur les seuils des portes du volume central.

Les hauteurs des relevés d'étanchéité rapportés sur les plots du groupe aéroréfrigérant et les édicules sont conformes. Mais le groupe de production d'eau glacée est positionné à même sur l'étanchéité, via une dallette de répartition et un carré de Styrodur pour répartir la charge.

Les caissons de VMC sont quant à eux posés à même le sol.

Un ancien socle maçonné obsolète est présent, sans relevé d'étanchéité.

NOTA : un sondage permettrait de confirmer cette hypothèse, sachant que la hauteur des garde-corps périphériques serait insuffisante si le complexe doit être épaissi.

4.1.10. Menuiseries extérieures

- Les fenêtres des niveaux Rdc et R+1 sont principalement en bois avec du simple vitrage.
- Les portes- fenêtre des niveaux d'hospitalisation des niveaux R+2 ; R+3 ; R+4 ont fait l'objet pour la plupart d'une rénovation (châssis bois et pvc avec du double vitrage) en 2013 et 2017
- Des portes bois sont encore présentes (notamment au R+5).
- Les châssis bois de la cage d'escalier derrière les conduits de cheminée sont très abîmés, et nécessitent un changement complet. Ils sont condamnés de l'intérieur à l'exception des châssis assurant la fonction de désenfumage de la cage d'escalier. Présence de quelques stores bannes dégradés et obsolètes en façade SUD



4.1.11. **Garde-corps périphériques**

Les coursives périphériques, la toiture-terrasse du R+5, les escaliers extérieurs d'accès techniques et d'issues de secours sont bordés par des garde-corps composés d'un cadre aluminium rempli par des panneaux de plexiglas, et d'une lisse supérieure en aluminium également.

Sur les coursives, les panneaux sont fixés latéralement par leurs quatre angles à l'axe des potelets maçonnés par des pattes métalliques boulonnées dans la maçonnerie. La lisse est fixée sur le dessus des potelets. Il n'y a aucune autre fixation, en particulier sur la dalle des coursives.

L'état général de ces garde-corps est vétuste, plusieurs désordres esthétiques et fonctionnels :

- Faïençage important des panneaux plexiglass, certains ont déjà été changés
- Certains cadres sont tordus
- Le problème majeur est l'état préoccupant des potelets maçonnés sur lesquels sont uniquement fixés les garde-corps : certains versent, d'autres sont très abîmés voire cassés d'autres encore ont fait l'objet de réparations ponctuelles

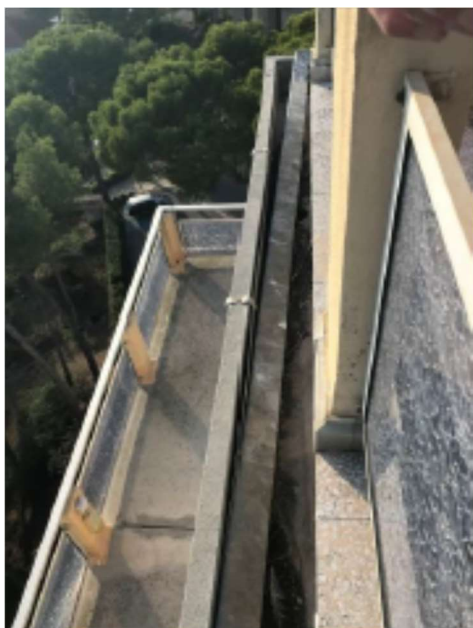
Rappel : Au vu de l'état des garde-corps les coursives ont été interdites au public



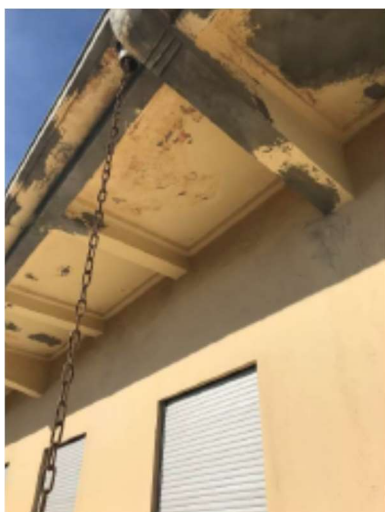
Les autres éléments de serrurerie n'appellent aucune remarque particulière. Les escaliers métalliques sont en bon état et permettant l'évacuation par les coursives aux extrémités.

4.1.12. **Evacuations pluviales**

Elles sont réalisées en cascade depuis la toiture jusqu'au pied de bâtiment.



La conception du bâtiment avec cette présence des coursives extérieures décalées oblige la mise en œuvre de retour vers les murs des canalisations de descente d'eaux pluviales. Ce type de retour a été abandonné car il obligeait un ruissellement des eaux sur les coursives.



Du R+4 au R+1, il a été mis en place un système de chaine guide avec des bacs de collecte en pied de chaine et des déversoirs rejetant l'eau vers les gouttières périphériques formant chéneaux.

Les chéneaux et les descentes en R+1 et RdC sont réalisés en zinc.

Il n'existe pas de dauphins fonte en pied de bâtiment. La plupart des écoulements sont en pied sont collecté sous voirie. Il existe des portions en RdC réalisé en PVC avec coude à 45° pour rejet.

4.1.13. Equipements électriques en façades

Présence d'hublots permettant l'éclairage des escaliers extérieurs, des zones techniques, et d'éclairage de sécurité (BAES / BAEH) sur les façades et sur les poteaux des garde corps.



4.1.14. Climatisation

La production d'eau glacée (unité d'hospitalisation) positionné en toiture terrasse au R+5 est réalisée par un groupe d'eau glacée qui dispose des caractéristiques suivantes :

Marque :	CARRIER
Type :	30RA140
Puissance frigorifique :	135 kW (froid seul)
Poids :	1312 kg
Dimensions :	2278 x 2071 x 1329 mm (L x l x h)

Le supportage de ce groupe d'eau glacée est réalisé par structure métallique (IPN) répartie sur 4 plots (PSX + dalle béton). La hauteur de supportage est de 37 cm seulement. Ce groupe froid permet d'alimenter en eau glacée les différents étages d'unités d'hospitalisation du bâtiment RHONE, mais sert également de secours pour le bloc opératoire (colonne allant jusqu'au R+1).

Il chemine en colonne verticale en extérieur (à proximité des conduits de fumée) et se sépare pour former les antennes de distribution à chaque niveau (pénétration simple ou multiple selon les étages).

Les antennes horizontales cheminent en extérieur et sont décalées de la façade (supports corrodés)



La production d'eau glacée (CTA pour les blocs) est réalisée par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur Eau / Eau située au Rdc équipé d'un aéroréfrigérant pour évacuer les calories vers l'extérieur.

L'aéroréfrigérant est situé en toiture-terrasse au R+5. Il dispose des caractéristiques suivantes :

Aéroréfrigérant Sec Double rangée de 4 ventilateurs (D 1000mm)

Marque : ALFA LAVAL

Type : BDDR 1004 B

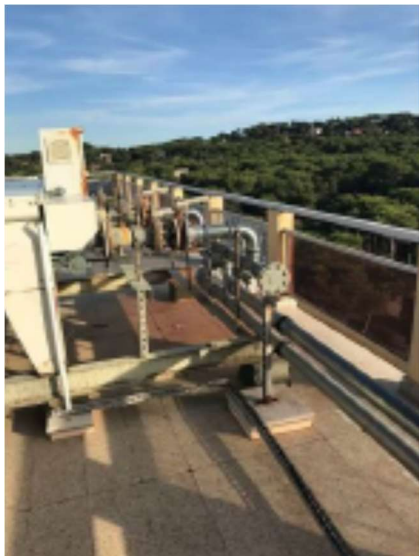
Poids : 1440 kg

Dimensions : 8855 x 2290 x 1350 mm (L x l x h)



Cet équipement est positionné sur une structure métallique posée sur 6 plots béton (4 aux extrémités + 2 centraux). Il est installé à une hauteur de 81 cm par rapport au sol. Les 6 pieds métalliques sont démontables.

Le réseau hydraulique alimentant cet équipement provient de l'édicule du R+5 et chemine en toiture jusqu'aux collecteurs permettant d'alimenter chaque rangée de ventilateur. Les vannes extérieures sont rouillées et laissent présager des difficultés de manœuvre.



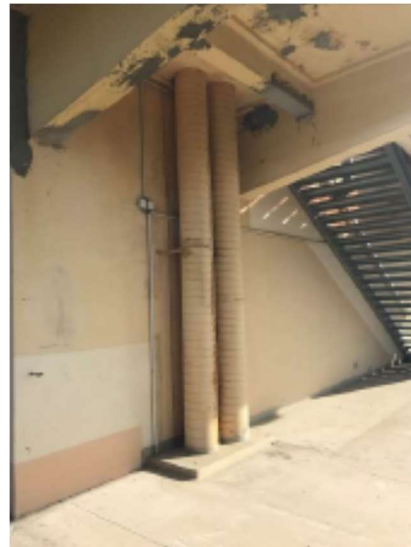
4.1.15. **Ventilation**

La ventilation hygiénique du pavillon Rhône est réalisée par plusieurs caissons d'extraction situés en toiture terrasses au R+5.



Ces caissons sont posés à même la protection lourde de type carrelage granito scellé.

Les réseaux aérauliques transitent verticalement sur chaque pignon de façade du Pavillon. Ils traversent les dalles par des ouvertures grossières sans reprise de structure constatée. Les antennes cheminent et pénètrent dans le bâtiment à plusieurs niveaux.



4.1.16. Désenfumage

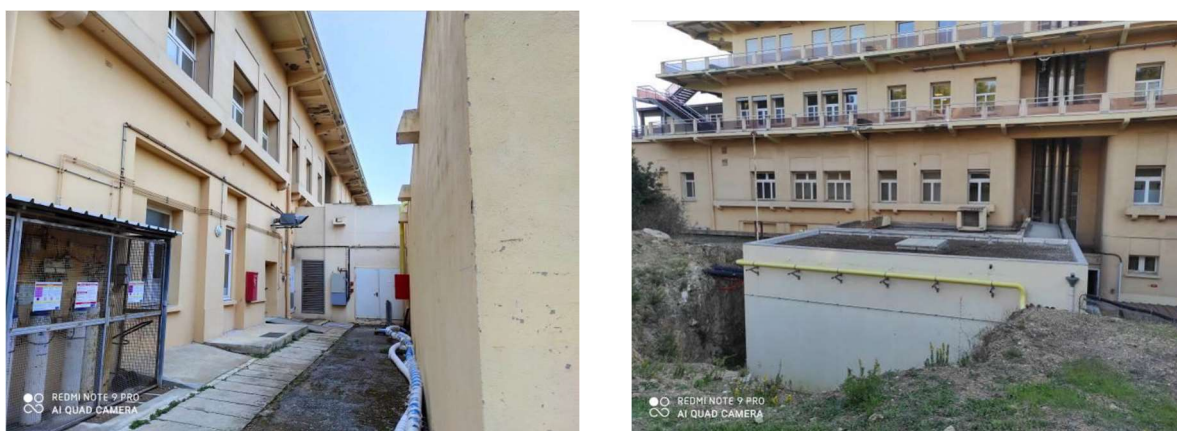
Le bâtiment dispose de 2 tourelles de désenfumage en toiture au R+5. Elles sont complétées par 2 souches avec grilles à ventelles permettant l'amenée d'air dans les circulations.

Ces équipements devront être révisés (rehausse, passage de câbles) afin d'assurer une réfection de l'étanchéité conforme aux règles de l'art (hauteur de relevé inférieure à 15cm, traversée de câbles dans l'étanchéité)



4.1.17. Chaufferie centrale

Cette chaufferie fait partie d'une excroissance du bâtiment Rhône (Simple RdC en façade Nord). La production de chauffage de l'ensemble du site est réalisée depuis cette chaufferie centrale et dessert plusieurs sous-stations alimentant chaque bâtiment de l'Hôpital.



Les 3 conduits de fumées cheminent verticalement en façade Nord. Ils sont maintenus par une structure métallique au droit de la cage d'escalier principale du bâtiment.



4.2. Coût et délais

L'enveloppe financière consacrée aux travaux est de 1 100 000 € HT +/- 15%

La durée prévisionnelle des travaux, y compris la période de préparation, est fixée à 12 mois maximum.

4.3. Éléments généraux du programme

4.3.1. Objectifs

Restaurer l'esthétique de la façade.

Préserver le patrimoine architectural

Traitements des pathologies

Assurer l'étanchéité et la durabilité des matériaux.

4.3.2. Méthodes et techniques de remise en état

Techniques de Rénovation : Techniques de réparation (préparation autour des aciers, passivation et rebouchage avec les bons composants, reportage photo systématique par point, remplacement des éléments endommagés). Ravalement (application d'un nouvel enduit, peinture, etc.). Choix des méthodes de nettoyage (gommage, hydrogommage, lavage haute pression). Application de protections (imperméabilisation, traitements anti-mousse).

Menuiseries : Sélection des matériaux pour les nouvelles menuiseries en fonction de l'esthétique, de la performance thermique et acoustique.

Revêtements de façade : Choix des finitions (peinture, enduit, bardage) qui répondent aux exigences esthétiques et techniques.

Étanchéité : Sélection des systèmes d'étanchéité appropriés pour la terrasse (membranes bitumineuses, résines, etc.).

4.3.3. Sécurité des travailleurs et du public

Mise en place des mesures de sécurité (échafaudages, équipements de protection individuelle).

Signalisation et protection des zones de chantier pour éviter les accidents.

Organiser le chantier en limitant les impacts sur le fonctionnement du pavillon

4.3.4. Communication

Information des occupants sur le déroulement des travaux.

Transparence sur les impacts possibles (bruit, poussière, accès)

Participation à la mise en place d'actions pour limiter la gêne et les risques pour les occupants en lien avec les acteurs de l'hôpital

4.4. Contraintes

4.4.1. Prescriptions réglementaires au regard des règles administratives

- Règles applicables aux marchés publics de travaux,
- Règles de la construction telles que notamment D.T.U. et avis techniques du C.S.T.B.,
- Réglementations du travail, de l'hygiène et de la sécurité sur les chantiers,
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

4.4.2. Les contraintes d'urbanisme

L'hôpital de Renée Sabran superpose les contraintes : loi littoral + atlas patrimoine + PLU .

Une partie est en site classe, une partie est en site inscrit et il est traversé par la limite bande de 100m à compter de la limite haute rivage

Surface du la propriété est de 285 407 m² dont 146 100 m² en terrain zone UGA avec une emprise au sol bâtiments de 15 470 m²

A ce titre, les autorisations administratives nécessaire pour la réalisation de l'opération, seront soumise à l'Architecte des Bâtiments de France.

Les travaux devront être réalisés dans le respect des règles de construction liées au site inscrit et de l'aspect existant.

4.4.3. Contraintes liées au déroulement du chantier en site occupé

Outre les contraintes liées à la réalisation des travaux sur des bâtiments existants, il y aura lieu de veiller tout particulièrement à :

- Permettre le déroulement de l'activité hospitalière dans tous les secteurs concernés par les travaux,
- Assurer la sécurité des biens et des personnes,
- Maintenir en permanence le niveau actuel de sécurité incendie y compris pendant les périodes d'intervention sur les installations actuelles,
- Maintenir et assurer un niveau d'hygiène hospitalière par la rédaction pour chaque action à risque d'une fiche navette travaux-hygiène.

Dans ce cadre, l'organisation des travaux devra faire l'objet d'une mise au point avec la responsable hygiène de l'hôpital, le conducteur d'opération, les entreprises, voire les cadres soignants et médecins référents concernant les nuisances, les accès aux zones de travaux, la mise en place des confinements nécessaires aux travaux, l'installation des clôtures du chantier, les conditions de sécurité de l'établissement, etc..

Il est impossible de stopper totalement l'activité pendant la durée des travaux notamment l'activité opératoire et de stérilisation, et les unités de rafraichissement et de traitement d'air qui les alimentent en traitement d'air.

Les dispositions à prendre devront donc tenir compte des modes d'exploitation liée à :

- La circulation et l'accès aux bâtiments des approvisionnements logistiques (repas, linge, livraisons diverses),
- La circulation et l'accès aux bâtiments des ambulances,
- La circulation et le stationnement de véhicules,
- La circulation et l'accès aux bâtiments du public (dont de personnes à mobilité réduite),
- La préservation des espaces réservés pour les pompiers (voies échelles et pompiers)
- La gestion des équipements et des personnes,
- L'accès pour maintenance des installations techniques.
- Et toutes les contraintes liées à la continuité de l'activité hospitalière 24 h sur 24 indiquées par l'établissement tout au long de la réalisation des travaux.

Des mesures particulières devront être prises

- Pour les façades NORD et surtout SUD, afin de garantir la bonne circulation et la sécurité des personnes et véhicules inhérentes au fonctionnement du pavillon RHONE
- Pour garantir la sécurité sanitaire des locaux, en particulier concernant les poussières et les effluents
- Pour les travaux qui coïncideront avec les horaires de vie du bâtiment (assurer la circulation, la sécurité et le confort des utilisateurs)
- Pour la réfection d'étanchéité de la toiture-terrasse du R+5, sur laquelle sont positionnés les équipements nécessaires au fonctionnement des blocs opératoires. L'activité devra impérativement être maintenue pendant toute la durée de l'opération, en conséquence toutes les mesures conservatoires devront être prises pour réaliser les travaux sans arrêter les équipements aux jours et horaires d'activité des blocs. Des coupures ponctuelles pourront être envisagées en dehors des horaires d'activité, à définir et faire valider avec les utilisateurs et à respecter scrupuleusement par les entreprises appelées à intervenir.
- Le groupe de froid qui doit obligatoirement être maintenu en fonctionnement durant la période estivale, mais doit également assurer le secours de l'installation de refroidissement des blocs opératoires. Il sera donc crucial de minimiser la période de coupure pendant les travaux de réfection d'étanchéité (1 semaine max)
- Pour les conduits de fumées qui doivent obligatoirement être maintenus dans leur intégrité.

- Pour le dévoiement y compris les coupures des réseaux imposés par le projet

5. ANNEXES

- Plan du bâtiment